GEMENG
rouspert
mompech

N° du dossier de demande : 1/20/0543

AVIS AU PUBLIC

concernant les enquêtes de commodo et incommodo

Conformément aux dispositions des articles 10 et 12 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, le collège de bourgmestre et échevins de la Commune de Rosport-Mompach porte à la connaissance du public que **la société SOURCES ROSPORT S.A., 28, Route d'Echternach, L-6580 Rosport, vient de solliciter l'autorisation pour la modification des installations et pour le stockage de substances et mélanges classés sur leur site à Rosport.**

Le dossier y relatif est déposé à la maison communale à Rosport, 9, Rue Henri Tudor, **du 10 juin au 26 juin 2023** et il pourra y être consulté par tous les intéressés.

Les réclamations écrites sont à adresser au collège des bourgmestre et échevins pendant le délai prémentionné.

Les réclamations verbales seront reçues par le collège des bourgmestre et échevins de la Commune de Rosport-Mompach le mercredi, 28 juin 2023, de 14°° à 15°° heures au secrétariat communal.

Rosport, le 9 juin 2023

Le collège des bourgmestre et échevins,

Stéphanie Weydert, bourgmestre
Patrick Hierthes, échevin
Jos Schoellen, échevin
Tom Leonardy, échevin